

**SECTION I – INFORMATIONS SUR LE PRODUIT**

- Nom de commerce et synonymes :
MASTIC A/D FIREBARRIER INTUMESCENT CAULK, scellant à base d'eau, scellant coupe-feu acrylique, scellant intumescent, mastic intumescent
- Nom et adresse du fabricant :
Systèmes de protection contre l'incendie A/D Inc.
420 Tapscott Rd.
Scarborough (Ontario) M1B 1Y4
Téléphone : (800) 263-4087, (416) 292-2361
Télécopieur : (416) 298-5887
Préparé par le Service technique
- Nom chimique et synonymes :
Acrylique

SECTION II – INGRÉDIENTS DANGEREUX/INFORMATIONS SUR L'IDENTITÉ

<u>INGRÉDIENTS DANGEREUX</u>	<u>% au poids</u>	<u>N ° DE CAS</u>	<u>ACGIH TLV</u>	<u>DL₅₀</u>
Mélamine	≤5	0108-78-1	Non établi	3,16 g/kg aigu oral/rat
Borate de zinc	1 à 10	1332-07-6	Sans objet	>10 g/kg, oral – rat >10 g/kg, drm – lapin
Fibres silico-alumineuses (vitreuses)	1 à 10	142844-00-6	Non établi	Sans objet

SECTION III – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : Mastic :rouge
- Odeur : Douce
- Densité/Poids spécifique : 1,25
- Point d'ébullition : 106 °C (222,8 °F)
- Solubilité dans l'eau : Aucun effet
- Écoulement, coulure ou affaissement (mûri) 0
- COV 16 g/L (0.14 lb/gal US)
- Allongement à la rupture 85
- Dureté 35-40
- Temps de séchage hors poisse 30 min (à 70 °F et 50% HR)
- Résistance à la traction 145 lb/po²
- Indice d'écoulement 175 mils/min
- Volatil par volume 35.7%

SECTION IV – RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 1. Inflammabilité : | Nulle |
| 2. Conditions d'inflammabilité : | Sans objet |
| 3. Point d'éclair : | Sans objet |
| 4. Produits de combustion dangereux : | Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, silice, dioxyde de silicium et oxydes d'azote |

SECTION V – RÉACTIVITÉ

Non réactif

SECTION VI – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

- | | |
|-------------------------------|---|
| Contact cutané : | Légèrement à modérément irritant. L'exposition peut entraîner de l'irritation, de l'inflammation, une éruption cutanée ou du prurit. |
| Absorption par voie cutanée : | Aucune donnée |
| Contact avec les yeux : | Légèrement à modérément irritant. Le contact prolongé peut entraîner des dommages à la surface externe de l'œil. |
| Inhalation : | Inhalé en quantité suffisante, peut causer l'irritation des voies respiratoires. Parmi les symptômes, on compte le picotement du nez ou de la gorge, une toux ou un malaise pulmonaire. |
| Ingestion : | Ingéré en quantité suffisante, peut causer un malaise gastro-intestinal. Parmi les symptômes, on compte la nausée, le vomissement et une douleur abdominale. |

SECTION VII – MESURES PRÉVENTIVES

- | | |
|------------------------------|---|
| 1. Sécurité intégrée : | Assurer une bonne ventilation. |
| 2. Protection respiratoire : | Porter un demi-masque respiratoire jetable contre la poussière et le brouillard approuvé par la MSHA/NIOSH. |
| 3. Ensemble de protection : | Vêtements de travail, gants et lunettes de sécurité |

SECTION VIII – PREMIERS SOINS

- | | |
|----------------------------|---|
| 1. Contact avec les yeux : | Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Écarter les paupières du globe oculaire pour assurer un rinçage à fond. Ne pas frotter les yeux. |
|----------------------------|---|

SECTION VIII – PREMIERS SOINS (suite)

2. Contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements, les bijoux et les chaussures contaminés. Laver avec du savon ou un détergent doux et de grandes quantités d'eau jusqu'à ce qu'il ne reste aucune trace de produit chimique (au moins 15 à 20 minutes).
3. Inhalation : Éloigner immédiatement de la source d'exposition. Au besoin, pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque et ballon d'anesthésie ou un dispositif similaire.
4. Ingestion : Provoquer le vomissement en appuyant sur l'arrière de la langue. Faire avaler de grandes quantités d'eau ou de lait. Ne rien administrer par la bouche si la victime est inconsciente. Demander une aide médicale.

Demander des soins médicaux si l'irritation persiste.

SECTION IX – MANUTENTION ET UTILISATION SÉCURITAIRES

1. Étapes à suivre en cas de dégagement ou de déversement d'un produit :
Éponger avec un matériau absorbant.
2. Méthode d'élimination des déchets :
Se conformer aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.
3. Méthode de manutention et exigences d'entreposage :
Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé. Les contenants doivent demeurer fermés lorsqu'ils sont entreposés ou inutilisés, afin d'empêcher le mûrissement prématuré du produit. Protéger du gel.

Suivre les procédures normales d'hygiène personnelle pour se débarrasser des produits contaminants.

SECTION X – CLASSIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification SIMDUT : 1. CLASSE D – Matières toxiques et infectieuses
Division 2 – Matières ayant d'autres effets toxiques

Informations TMD Non réglementé au Canada
(Transport des matières dangereuses) :

SECTION XI – SOURCES UTILISÉES

Fiches signalétiques des fournisseurs de matières premières.

ANNEXE A

Les informations de la présente fiche sont basées sur des données considérées justes. Toutefois, aucune garantie, explicite ou tacite, n'est offerte quant à la justesse de ces données ou aux résultats obtenus suite à leur utilisation. LE FOURNISSEUR DÉCLINE SPÉCIFIQUEMENT TOUTE GARANTIE D'APTITUDE À LA COMMERCIALISATION OU DE CONVENANCE À UNE APPLICATION PARTICULIÈRE. Le Fournisseur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage spécial, direct ou indirect.

Le Fournisseur n'assume aucune responsabilité quant aux blessures subies par l'acquéreur ou une tierce personne et causées immédiatement par le matériau, si les mesures de sécurité raisonnables de la fiche signalétique n'ont pas été observées. De plus, le Fournisseur n'assume aucune responsabilité quant aux blessures subies par l'acquéreur ou une tierce personne et causées immédiatement par une utilisation anormale du matériau, même si des mesures de sécurité raisonnables ont été prises. De plus, l'acquéreur assume tous les risques découlant de l'utilisation de ce matériau.